

Commune de CHAUDENEY – sur – MOSELLE

Communiqué en date du 15 FEVRIER 2019

GRAND DEBAT NATIONAL

La municipalité a souhaité permettre les conditions de ce débat au niveau de Chaudeney.

C'est pourquoi ceux qui le souhaitent pourront venir échanger le **mardi 26 février à 20h00 à la salle M. BOUCHOT.**

Le but de cette soirée est de recueillir l'avis du plus grand nombre sur les thèmes proposés :

- la transition écologique, la fiscalité, la démocratie et la citoyenneté, l'organisation de l'État et des services publics ...ou tout autre sujet que vous souhaitez aborder.

FERMETURE DE LA MAIRIE

Du Vendredi 08 MARS au vendredi 15 MARS 2019 inclus

Réouverture : le LUNDI 18 MARS 2019

En cas d'urgence, s'adresser à Monsieur le Maire ou à ses Adjoints.

COUCHES LAVABLES

La Communauté de Communes Terres Tuloises (C.C.2T.) développe depuis 6 ans l'utilisation des « couches lavables modernes » en crèche, dans les familles, auprès de la maternité, et auprès des nounous. L'opération se base sur des familles volontaires pour une expérimentation de deux mois. L'idée étant d'économiser de l'argent et de faire un geste pour l'environnement.

L'essai est programmé du **12 mars 2019 au 14 mai 2019**. Une réunion d'information et d'inscription est fixée le **mardi 26 février à 18h00 au siège de la CC2T, à Ecrouves.**

Pour tout renseignement : www.mairiedechaudeney.com ou

Tél. : 03.83.43.23.76. ou par mail k.leclerc@terrestouloises.com

P.S. : Les tests se soldent par 80 % des familles convaincues et qui adoptent ce mode de change après l'essai.

LE PASS-NOTAIRES

Dans le cadre de l'action entreprise avec l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle, le Comité Départemental d'Accès au Droit et la Chambre Départementale des Notaires de Meurthe-et-Moselle vous proposent **l'accès à une consultation gratuite** auprès du Notaire de votre choix sur le département de Meurthe-et-Moselle. Si vous êtes intéressés, vous pouvez venir **retirer ce « pass-notaires » à la Mairie** que vous remettrez au notaire lors de votre rendez-vous.

RAPPELS

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (**filles et garçons**) doivent se faire recenser pour le **Service National dès leurs 16 ans**. Se munir du livret de famille.

OBJETS TROUVÉS

Je vous rappelle que la Mairie détient des objets trouvés (clés, téléphone portable etc.) que nous tenons à votre disposition.

**Le Maire
E. PAYEUR**